

Programme de formation : recyclage spéléologie et canyonisme

JOUR 1

8h45 - 12h30
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accueil et contexte réglementaire du recyclage ➤ Rappel des techniques d'encadrement en lien avec la pratique professionnelle

13h30 - 18h00	
<p>Accidentologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentations des données récentes ➤ Analyse du risque 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nouveauté matériel ➤ Partage d'expérience sur l'enseignement

JOUR 2

9h00 - 12h30
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réglementation de la pratique professionnelle ➤ Gestion d'accident en spéléologie et canyon

13h30 - 18h00
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organisation de séjour et « tout compris » ➤ Actualités et nouveautés fiscales

JOUR 3

9h00 - 12h30	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prise en charge de la victime ➤ Déclenchement secours 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rappel des techniques de progression en lien avec la pratique professionnelle ➤ Partage sur l'enseignement de base

13h30 - 18h00 Atelier thématique au choix	
<p>1^{ère} thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Auto secours et manipulation de sécurité ➤ Cas concret 	<p>2^{ème} thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Perfectionnement des manipulations et techniques ➤ Evolutions matériels

JOUR 4

9h00 – 12h00
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cas concret secours sur code et prise en charge de la victime (traumatologie, gestion de l'urgence) ➤ Déclenchement secours

13h00 - 18h00
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accidentologie : présentation des données récentes ➤ Analyse du risque et prévention

➤ Les objectifs :

La participation au stage de recyclage vise à actualiser des connaissances professionnelles et à vérifier le maintien des compétences professionnelles en matière de sécurité du titulaire du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » mention « spéléologie », du titulaire du diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive » mention « spéléologie » et du titulaire du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » mention « canyonisme ».

Objectifs de la formation :

- **Module 1 : Analyser les risques et l'accidentologie**
 - Etre capable de partager les données qualitatives et quantitatives
 - Etre capable d'analyser les risques liés aux conditions de pratiques et au facteur humain
 - Etre capable de prévenir les accidents en spéléologie et canyonisme
- **Module 2 : Prendre en compte l'évolution du cadre juridique, réglementaire et sociétal**
 - Etre capable d'analyser les pratiques professionnelles et la déontologie
 - Etre capable d'étudier la jurisprudence générale dans les sports de nature
 - Etre capable d'actualiser les connaissances réglementaires locales, nationales et européennes
- **Module 3 : Actualiser en situation les savoirs et savoir-faire dans le domaine de l'assistance et du secours**
 - Etre capable d'intervenir auprès d'une personne en détresse urgente ou imminente
 - Etre capable d'appliquer les techniques de secourisme en milieu naturel
 - Etre capable de maîtriser les étapes du déclenchement des secours
- **Module 4 : Actualiser en situation les compétences techniques et pédagogiques**
 - Etre capable d'appréhender l'évolution des matériels et des matériaux
 - Etre capable de s'approprier l'évolution des techniques
 - Etre capable de partager les techniques d'enseignement

Les titulaires des DEJEPS Canyonisme" et du DEJEPS / DESJEPS Spéléologie sont soumis à un recyclage tous les 6 ans pour pouvoir exercer leur activité.

Celui-ci intervient au plus tard le 31 décembre de la sixième année suivant l'obtention du diplôme ou de l'attestation du précédent recyclage.

➤ Test et positionnement avant la formation :

Il n'y a pas de test de sélection, ni de positionnement.

L'inscription est à effectuer en ligne sur le site du CREPS :

<https://formation.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/formation.fiche-RECYCL-DE-SPE-CANYON-07>

Les places sont attribuées sur dossier complet et validé par nos services.

➤ Les modalités de la formation :

Le recyclage escalade et canyoning dure 4 jours pour une durée de 32 heures.

Cette formation ne comporte pas de période de stage en structure professionnelle.

➤ Le public visé :

Pour les titulaires du :

- DE JEPS spécialité « perfectionnement sportif » mention « canyoning ».
ET
- DE JEPS spécialité « perfectionnement sportif » mention « spéléologie ».
ET/OU
- DES JEPS spécialité « performance sportive » mention « spéléologie ».

➤ Les pré-requis :

- Être titulaire du DE JEPS spécialité « perfectionnement sportif » mention « canyoning ».
ET
- Être titulaire du DE JEPS spécialité « perfectionnement sportif » mention « spéléologie ».
ET/OU
- Être titulaire du DES JEPS spécialité « performance sportive » mention « spéléologie ».

➤ Moyens pédagogiques mis en œuvre

Mise en situation pratique au sein de l'établissement

➤ Aucune évaluation car c'est un recyclage de l'environnement spécifique